

15 jours de plus pour candidater aux Trophées Grues à Tour !



La Fédération des matériels de construction et de manutention (**DLR**) et sa Commission professionnelle des métiers et matériels de la grue à tour (**CPMDG**) décident de prolonger la date limite de candidature des Trophées Grues à Tour au vendredi 15 septembre 2023 !

15 jours supplémentaires pour candidater !

Ce premier semestre 2023 a été intense pour nos professionnels monteurs de grues à tour. Afin de leur permettre de concilier ce volume d'activité et leur participation à la 5^{ème} édition des Trophées Grues à Tour, la date limite de candidature est repoussée **au vendredi 15 septembre 2023 – 23h59**. Ils auront désormais jusqu'à cette date pour se rendre sur [le site dédié aux Trophées](#), télécharger leur dossier de candidature et le soumettre aux jurés à l'adresse suivante : candidature@trophees-gruesatour.fr.

Le jury délibérera début novembre pour remettre les trophées dans 4 catégories :

1. **Le chantier de l'année**
2. **Le montage GME (grues à montage par éléments) de l'année**
3. **Le montage de GMA (grues auto-montantes) de l'année**
4. **L'innovation technique de l'année**

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie le 28 novembre 2023, dans le cadre d'un dîner DLR.

Monteurs, dépanneurs, fabricants, conducteurs... La participation aux Trophées Grues à tour est gratuite et ouverte à tous. Un service de hotline est mis à disposition des candidats qui souhaitent être épaulés dans la construction de leur dossier.

Pour consulter le règlement du concours, [cliquez ici](#).

Contact presse

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. f.dupont@dlr.fr

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. contact@trophees-gruesatour.fr

A propos de DLR :

La Fédération, qui compte plus de 1 000 adhérents et représente 70 % du marché, a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés - ACiM, FNAR, UFL - et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/>

A propos de la CPMDG DLR :

Début 2022, le Syndicat professionnel des monteuses et dépanneuses de grues - SPMDG a intégré la fédération DLR. Ensemble, monteuses, loueurs et distributeurs de grues à tour œuvrent ainsi désormais au sein d'une commission commune : la commission professionnelle des métiers et des matériels de la grue à tour - CPMDG DLR.

Présidée par Jean-Philippe Valente, cette commission poursuit les mêmes objectifs :

- promouvoir et faire reconnaître la profession de monteuses et de dépanneuses de grues à tour
- contribuer aux évolutions techniques et réglementaires des matériels
- encadrer les relations avec clients et fournisseurs
- développer un réseau professionnel entre adhérents afin d'essaimer les bonnes pratiques

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/grues-a-tour/>

Contact presse

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. f.dupont@dlr.fr

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. contact@trophees-gruesatour.fr